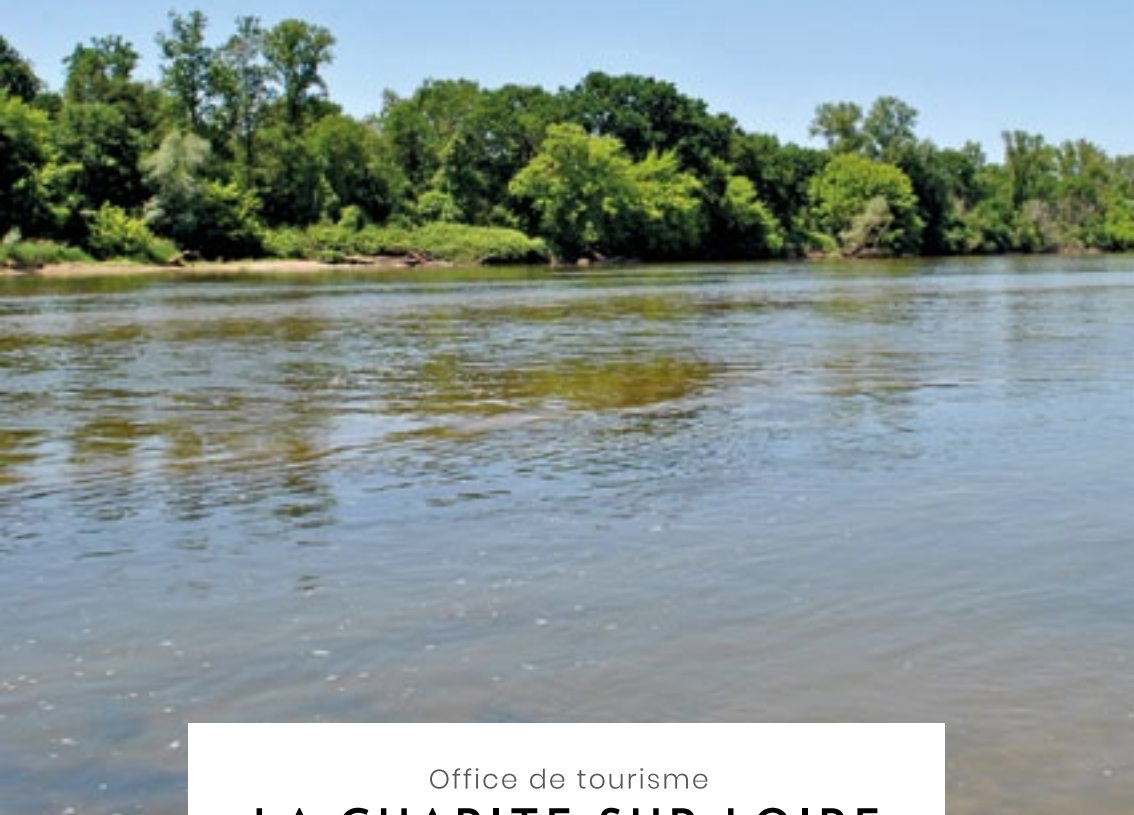


Balade pédestre

Au fil de l'eau

LA MARCHE - TRONSANGES CHAMPVOUX



Office de tourisme
LA CHARITE-SUR-LOIRE
Bertranges - Val de Nièvre

www.lacharitesurloire-tourisme.com

Au fil de l'eau

À pied ou en vélo



La Marche - Tronsanges - Champvoux

- Virée plutôt sportive entre Loire et campagne. Cette escapade au plus près de la Loire permet de découvrir les villages de La Marche, Tronsanges et Champvoux.
- À La Marche, empruntez la rue de la Loire jusqu'au chemin de halage. Profitez de cet agréable sentier vous offrant de magnifiques points de vue sur la Loire. Après 1,3 km, à l'embarcadère des Cris, descendez dans le chemin à droite si le niveau du fleuve le permet. *En période de crue, sachez que le chemin qui continue tout droit, au-dessus, est praticable et rejoint la suite du sentier.*
 - Après 850 m, au 2^e embarcadère, remontez légèrement à gauche par le chemin de pierre.
 - À l'intersection, tournez à gauche puis empruntez le chemin à gauche, 800 m plus loin. Vous passez devant un chêne remarquable. À la patte d'oie, retournez-vous et profitez du point de vue sur quelques communes situées sur l'autre rive de la Loire puis bifurquez à droite jusqu'à la route. Tournez ensuite à droite puis de nouveau à droite au croisement, direction Germigny. Engagez-vous tout de suite à gauche dans le chemin de terre.
 - À l'intersection, tournez à gauche et continuez toujours tout droit jusqu'au croisement en T. Prenez à droite jusqu'à atteindre le lavoir et la route. Passez sous le pont, remontez à droite et continuez toujours sur cette route principale jusqu'à la Nationale 7. À votre droite se trouve la Croix du Pape.
 - À ce stop, traversez la route avec grande prudence pour aller en face en direction de Chaulgnes. Passez sous le pont de l'autoroute puis bifurquez à gauche au silo. Poursuivez sur cette route jusqu'à arriver à Champvoux. Vous profitez de paysages calmes, bucoliques et forestiers.
 - À l'église romane, prenez le sentier enherbé à gauche. Au croisement du Battoir, continuez à droite et rejoignez la D 110. Prenez à gauche. Après 800 m, au carrefour, prenez à gauche le GR 654. Après avoir longé l'autoroute, traversez le pont à droite puis un second vers la gare. Traversez la N 7 et rejoignez le bourg de La Marche en face.

Distance : 15 km

Durée : 3h30

Difficulté : difficile

Couleur du balisage : **jaune**

Départ : La Marche, église Saint-Martin

La Croix du Pape

Cette croix commémore l'étape faite à Tronsanges par le pape Pie VII lors de son transfert vers Fontainebleau lorsqu'il est prisonnier de l'empereur Napoléon I^{er}. Napoléon l'a fait enlever dans son palais du Quirinal à Rome par le général Rader, en guise de représailles à la bulle d'excommunication, lancée par le pape contre l'empereur suite à des violences exercées contre le Saint-Siège. On le faisait voyager jour et nuit malgré la fatigue et la maladie. Cette croix est construite à l'emplacement d'un cerisier sous lequel Pie VII se serait reposé lors de ce douloureux moment. Elle est composée d'un piédestal supportant un monolithe surmonté des



armes pontificales, la tiare et les clefs de saint Pierre. Le sommet de la tiare est décoré d'une petite croix.



RECOMMANDATIONS

Il est conseillé :

- De porter un équipement adapté, si possible d'une couleur claire ou réfléchissante. De prendre des chapeaux par beau temps,
- D'emporter de l'eau et de la nourriture pour reprendre quelques forces pendant l'effort. D'être prudent en ne buvant pas l'eau des ruisseaux, une eau claire ne signifie pas une eau potable, les animaux ont pu souiller les cours d'eau,
- D'informer vos proches de votre lieu de randonnée et, dans la mesure du possible, de ne pas marcher seul ou s'assurer qu'une personne sait où vous vous trouvez et à quelle heure vous comptez revenir,
- De faire le bon choix : la randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez ?
- De respecter le tracé des sentiers et de ne pas tenter de raccourcis : le piétinement de la végétation peut rapidement dégrader un milieu et vous risquez de vous perdre,
- De rester discret : pensons aux autres et à la sérénité de la nature. Si la réglementation du site autorise la présence de votre chien, tenez-le en laisse. Il pourrait provoquer des dommages sur la faune sauvage ou la déranger,
- D'éviter les feux, notamment dans les zones à risques, les milieux couverts (forêts) peuvent s'enflammer très rapidement.



Respecter les règles de certains lieux :

Forêt domaniale des Bertranges : il s'agit d'une forêt de production, des hommes y travaillent et des engins y circulent. Ils ont la priorité. La circulation automobile est réglementée. Veuillez respecter les zones interdites à la motorisation.

À savoir :

Certains sentiers nécessitent de se renseigner à la mairie concernant les jours et horaires de chasse (généralement d'octobre à mars). Certains sentiers peuvent présenter des passages boueux en période de pluie.

Les informations contenues dans cette fiche peuvent varier avec le temps. En aucun cas, la responsabilité de l'office de tourisme, des collectivités ou leurs représentants en cas d'accident, d'anomalie ou de changement sur le parcours, ne pourrait être engagée. Si vous constatez une ou plusieurs anomalies sur un sentier, sachez que la FFRP propose un dispositif « Eco-veille » qui permet d'alerter et de référencer le problème rencontré.

<http://nievre.ffrandonnee.fr/>
ou <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Cette fiche est offerte par l'office de tourisme. Retrouvez l'ensemble des parcours pédestres de la destination les Bertranges dans les brochures disponibles dans nos lieux d'accueil. Prix 6 € l'unité.



À La Charité-sur-Loire - 5, place Sainte-Croix - 58400 La Charité-sur-Loire
Tél. : 03 86 70 15 06 - contact@lacheritesurloire-tourisme.com

À Prémercy - Tour du château - 58700 Prémercy
Tél. : 03 86 37 99 07 - o.t.premery@gmail.com

À Guérigny - Site des Forges Royales - 58130 Guérigny
Tél. : 06 43 45 20 51 - o.t.guerigny@gmail.com

www.lacheritesurloire-tourisme.com



Travail technique effectué par l'OT La Charité-sur-Loire - Bertranges - Val de Nièvre avec le soutien du chantier d'insertion et de la Communauté de communes Les Bertranges.